N° 81. — Deuxième Année. 10 CENT. le Numéro 10 CENT. Dimanche 28 Septembre 1890

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
SIX MOIS..... 2 fr. 50
UN AN..... 5 — »
Autres Départements ;
SIX MOIS..... 3 fr. »
UN AN..... 6 — »

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

ORGANE RADICAL-SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —
Elles sont reçues :
à ROANNE, aux Bureaux du Journal ;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION
S'ADRESSER AUX
BUREAUX DU JOURNAL
76, Rue Sainte-Elisabeth, 76
ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

L'AMI DE « L'UNION »

La politique de ces deux dernières années a rejeté de son sein un homme qne toute la France réellement républicaine déteste.

Les électeurs d'un petit arrondissement des Vosges n'ont plus voulu pour représentant un politicien ambitieux qui incarne le parti égoïste et intolérant que l'on dénomme le parti opportuniste.

Durant quinze longs jours d'agitation et de fièvre, tous les pavés parisiens ont menacé de se soulever contre *un malfaiteur public*, conspué, renié, abandonné, qui a tenté de mettre la République sous la coupe d'une coterie insatiable, d'un clan d'intrigants et de jouisseurs, et qui a cherché audacieusement à se faire porter à la magistrature suprême de notre pays par les membres serviles du dernier Congrès de Versailles.

Le nom de cet homme, qui signifie maintenant réaction, trahison, n'est prononcé qu'avec haine et mépris.

Son rôle rétrograde, dissolvant, néfaste à pour tout jamais pris fin, et la politique actuelle, qui ne peut échapper malgré tout à l'évolution progressiste, n'admet aujourd'hui nulle part la trace de sa personnalité et de son influence.

Tout le monde connait cet homme!

C'est au moment où son propre parti l'a rejeté dans l'oubli, où pas un seul de nos grands journaux de Paris ne s'occupe de lui que l'*Union Républicaine* persiste non-seulement à se placer sous le patronage de Jules Ferry, ce qui ne nous étonne pas, mais encore à le prôner, à nous le présenter comme un grand homme d'Etat indispensable à la République!

Les opportunistes ont décidément peu de mémoire et beaucoup d'audace!...

Nous savions bien qu'*ils étaient ce qu'ils sont*, mais nous ne pensions pas qu'ils oseraient l'avouer comme l'avouent nos audiffredistes dans le dernier numéro de l'*Union*.

Aussi bien, nous sommes enchanté d'apprendre que vous êtes toujours les soldats de ce Ferry qui a fait le Tonkin désastreux et qui a pour son parti sollicité, par tous les moyens, l'alliance de la Réaction!

Nous vous voyons donc avec plaisir lever ce masque républicain, progressiste, radical, dont vous vous affublez pour tromper les électeurs naïfs.

C'est pour nous une joie de constater votre admiration pour Jules Ferry, celui qui a le plus contribué à créer le Boulangisme, par sa politique d'énervement national, de piétinement, de *statu quo*, par son opposition à toutes les réformes libérales et économiques que réclame le peuple de notre pays.

Vous pouvez chanter les louanges de Ferry, nous connaîtrons maintenant votre drapeau, nous saurons bien désormais qui vous êtes!

Et bientôt les électeurs roannais vous apprendront une bonne fois que le *Ferrysme* à vécu!

CHRONIQUE PARISIENNE

Il signor Crispi ne va pas tarder à recueillir le fruit de ses sentiments gallophobes.

Après avoir décidé l'application de mesures financières déplorables pour l'Italie, après avoir entraîné son pays dans la politique néfaste de l'alliance austro-allemande, après avoir irrité l'honneur italien en dissolvant les cercles patriotiques et en poursuivant ceux qui n'oublient pas qu'une partie de la terre italienne subit le joug des alliés d'aujourd'hui, le ministre italien voit le gouffre du déficit ouvert de tous les côtés, il sent autour de lui le réveil de toutes les généreuses aspirations des patriotes italiens, et il assiste enfin à l'anéantissement complet de toutes ses espérances, par la dislocation de la triple alliance.

En dépit de tous ses efforts, malgré ses bassesses sans nombre, malgré les preuves d'une soumission absolue envers les deux gouvernements dont il implorait l'alliance, Crispi ne peut pas se méprendre aujourd'hui sur l'attitude de l'Allemagne et de l'Autriche.

La scission de cette triple alliance qui devait bouleverser l'Europe est complète, elle est indéniable, et l'Italie, gouvernementale tout au moins, se trouve absolument abandonnée dans le concert monarchique.

Complètement affolé, voyant un déficit de plus de 100 millions dans le budget, Crispi vient de révoquer brusquement, M. Seismit-Doda, ministre des finances, sans même prendre la peine de lui donner ses huit jours. Sa haine va atteindre MM. Roselli et Mieli, ministres de l'instruction et de l'agriculture.

Toutes ces personnalités sont sacrifiées à la politique de la triple alliance.

Nous ne nous plaindrons pas de la conduite de l'ancien député radical italien, converti à l'opportunisme, les idées républicaines ne pourront qu'y gagner.

Si l'attitude du Crispi italien n'est pas menaçante pour la paix Européenne, la guerre pourrait bien être provoquée par un vaillant petit peuple qui semble se réveiller de l'engourdissement dans lequel il est plongé depuis des siècles.

Les Portugais, qui ont eu dans l'histoire universelle une heure de célébrité d'autant plus grande, qu'ils représentent une des plus petites nations du globle, commencent à se lasser du joug de la dynastie des Bragance.

Pourvu que la royauté portugaise conserve le pouvoir, avec de grasses subventions accordées à la famille royale et aux principaux partisans de la monarchie, le roi du Portugal s'inquiète peu de froisser l'orgueil national et le patriotisme de ses sujets.

Les Républicains ont donc beau jeu dans ce moment et la haine contre la nation anglaise ne devant pas s'apaiser facilement, il en résultera probablement une révolution qui aura pour conséquence l'établissement de la République et peut-être une guerre avec l'Angleterre, à moins que cette puissance devant les énergiques revendications du nouveau gouvernement ne mette les pouces et ne lui accorde ce qu'il demande au sujet des possessions Portugaises de l'Afrique.

Nous avons eu déjà bien des exemples du changement de conduite de l'Angleterre, dont l'attitude menaçante s'apaise facilement devant une résistance imprévue.

On discute beaucoup dans ce moment sur l'opportunité d'exercer des poursuites contre les personnages compromis par la publication des *Coulisses du boulangisme*.

En ce qui nous concerne personnellement, cette question ne nous émeut pas beaucoup.

Qu'on poursuive ou qu'on ne poursuive pas la duchesse d'Uzès et tous ceux qui ont trempé dans le complot monarchiste, quel résultat cela peut-il nous donner, qui soit préférable à l'écrasement et à l'enfouissement dans la boue de l'aventure boulangiste?

L'orléanisme est sorti moins estimé, il l'était pourtant déjà bien peu auparavant! Le bonapartisme a montré son peu de puissance, les boulangistes se sont fait voir tels qu'ils étaient, la boue a éclaboussé tous les différents partis réactionnaires, au grand profit des principes et du gouvernement républicains, que pouvons-nous désirer de plus utile?

Nous sommes au-dessus des questions de personnes, et nous accepterons donc, sans les réclamer impérieusement, comme aussi sans objection aucune, les poursuites qui seraient intentées à ceux qui ont comploté le renversement du gouvernemeut républicain.

La fin de septembre n'a pas tenu ce que la première partie du mois semblait promettre.

Des ouragans d'une violence extrême ont provoqué dans certaines parties du Midi de véritables inondations et causé d'irréparables dommages.

Que de fois ce désastre va-t-il servir de thème à nos bons amis les curés, pour prêcher, du haut de la chaire, contre la libre-pensée et l'impiété, qui seules ont provoqué les justes ressentiments de l'Etre infiniment bon!

Heuseusement que l'instruction a développé l'esprit et l'intelligence de la population et que ces arguments ont perdu beaucoup de leur puissance!

Le temps paraît se remettre au beau, et il est à espérer que les dégâts ne seront pas aussi considérables qu'on le supposait.

L*. R*.

REVUE HEBDOMADAIRE

Il faut avoir le courage de l'*Union* dite *Républicaine* pour oser braver l'opinion publique et tenter la réhabilitation du célèbre et trop funeste Ferry. Ils sont rarissimes les journaux qui ont ce triste courage; il a fallu que l'*Union* aille déterrer dans un journal de province (?) sous la signature d'un inconnu, un article dithyrambique en faveur de l'ami de son patron.

Nous ne voulons ni analyser cet article, ni lui répondre; nous nous contenterons de mettre de nouveau sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des titres de ce personnage.

Comme Boulanger, Naquet, Laguerre, Laisant et *tutti quanti*, il a manqué à ses engagements pour tenter les plus funestes alliances; il a foulé aux pieds le fameux programme de 69, abandonné toutes les réformes qu'il avait promises avec son copin Gambetta. Après avoir ameuté contre la République tout le parti conservateur par ses fameux décrets, par son inutile article 7, par des poursuites illusoires et abusives, il a ensuite essayé de se le rattacher par des concessions honteuses en reniant ses anciens amis, et en signalant le péril à gauche. Par ces indignes procédés, il a divisé profondément le parti républicain. C'est lui qui a créé le péril boulangiste, en ne donnant satisfaction à personne, en piétinant sur place, en fortifiant l'abus du régime parlementaire et paperassier, en ne proposant aucune réforme sérieuse. Il a sacrifié notre armée, gaspillé nos finances, par sa fameuse expédition du Tonkin, et par suite a retiré de nos autres colonies les ressources et l'appui qu'on aurait pu leur prêter si utilement. Enfin dans la fameuse nuit historique il a joué un plus triste rôle encore: il a failli allumer la guerre civile. Il n'y a qu'une chose qu'on ne peut lui contester, c'est son talent; mais il n'est que plus coupable, d'en avoir fait un si triste usage.

Si la République met si longtemps à se constituer sur des bases vraiment démocratiques, si elle s'est créée tant d'adversaires; si elle est si peu respectée à l'intérieur et à l'extérieur, c'est grâce à la faiblesse de ce parti opportuniste dont Jules Ferry a été si longtemps le chef, c'est parce que ce parti a toujours repoussé les vrais partisans de la République et pactisé avec ses adversaires.

Voilà l'homme, voilà le parti qu'on essaie aujourd'hui de réhabiliter. Mais l'*Union* et tous ses congénères en seront pour leurs frais, malgré la connivence du gouvernement.

Quant à nous, nous sommes heureux de cette manifestation, elle indique les tendances réactionnaires de cette funeste école et surtout de la feuille locale que nous avons citée.

***

Le rôle de M. Nourrisson au Conseil municipal est de faire du scandale, de parler et d'agir pour la galerie. Comme dans l'ancien Conseil, il ne rend aucun service, mais il est à l'affut de la moindre occasion d'entraver les travaux de la nouvelle assemblée. Il n'a pas failli à sa spécialité samedi dernier, il ne prenait aucune part aux discussions à l'ordre du jour; il préparait sa petite comédie. Dans la journée, il était allé à la Recette municipale, accompagné de M. le Sous-Préfet, prendre ses notes; on voyait qu'il les consultait, qu'il était impatient de faire éclater sa petite bombe. M. Gouttenoire après avoir fini son rapport sur le compte des dépenses imprévues, fit fort judicieusement observer que trois fois le comité avait retardé l'examen de ce compte, espérant que M. Nourrisson lui apporterait ses observations et ses lumières, sans que celui-ci eût daigné se rendre à la convocation, et il conclut au nom de la commission des finances à l'approbation de ce compte. C'était le moment psychologique qu'attendait M. Nourrisson; il demande la lecture entière des comptes, afin d'avoir l'occasion de critiquer certaines dépenses d'impression de rapports, qu'il n'approuvait pas, disant que les journaux de la localité et même ceux de la région les auraient imprimés gratis. M. Gouttenoire dans une improvisation énergique et pleine d'à-propos, lui répondit que si le Conseil et la Commission des finances avaient décidé l'insertion de divers rapports dans le *Réveil*, c'est qu'ils en avaient reconnu l'utilité, mais qu'il ne pouvait pas leur convenir d'aller marchander à des journaux hostiles à la municipalité leur coopération à des œuvres que ceux-ci pouvaient ne pas approuver; que du reste cette question de la gratuité n'était qu'un prétexte trouvé après coup, d'aucune valeur dans la bouche d'adversaires qui ne cherchent que le scandale. Ce raisonnement aussi sage que concluant a été fort goûté et n'a laissé aucun doute. Cela ne faisait pas l'affaire du bouillant conseiller qui s'attendait à soulever un gros scandale, il a voulu insister et lancer de méchantes insinuations contre le Maire. Celui-ci n'a pas voulu en supporter davantage; il a reproché à M. Nourrisson de faire le métier de délateur, le prévenant que depuis longtemps il connaissait ses agissements et ses délations; qu'il avait déjà fatigué l'ancien Conseil; que personne ne le prenait plus au sérieux; qu'il ne pouvait trouver ombre de créance qu'à la Préfecture et à la Sous-Préfecture où il n'est pas suffisamment connu. Il a terminé en le prévenant qu'il est au-dessus de ses accusations, qu'il est couvert par l'approbation de la grande majorité du Conseil, qu'il saura bien se passer de la sienne, malgré ses menaces.

Le rapport de la Commission des finances a été ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une voix qu'on devine.

Cette discussion a tourné à la confusion de M. Nourrisson; son collègue et ami M. Fortier Beaulieu avait, sans doute, prévu ce résultat, car il avait prudemment quitté la salle du Conseil un moment avant la discussion.

Il appert de cet incident que M. Nourrisson, lorsque le Conseil ne vote pas suivant ses désirs, en appelle à la Préfecture et attire les foudres du gouvernement sur ses collègues.

***

L'accident arrivé à Pouilly-sous-Charlieu, que nous signalons d'autre part, nous inspire de bien tristes réflexions.

Voilà un ouvrier, un père de famille, que son métier faisait déjà péniblement vivre, parce que les travaux de ferblanterie ne sont pas abondants à la campagne, auquel un malheureux accident va faire perdre l'usage de ses membres, s'il ne lui enlève pas la vie.

Il est tombé sur le champ d'honneur du travail. Qui s'occupera, dorénavant, de sa pauvre famille? Qui en prendra soin? Nous savons que le propriétaire de la maison où est arrivé le malheur est un très honnête homme, qu'il est très charitable, qu'il lui viendra en aide dans la mesure de ses moyens; mais il n'est pas responsable et il agira par charité. Or, la charité, publique ou privée, peut-être d'un excellent secours, mais elle est incertaine, souvent insuffisante et momentanée; l'évènement passé, l'oubli se fait vite et la misère reste. Nos législateurs auraient dû, visant ce cas, faire depuis longtemps une loi humanitaire qui accorde secours et pension aux victimes de leurs professions et du travail.

Les socialistes ont raison de se plaindre, que jusqu'à présent on a trop négligé la classe des travailleurs.

M. Audiffred dira-t-il encore que pour parer à de pareils malheurs, une retenue sur le salaire, une caisse de mutualité sont suffisantes? Allons! un peu de bonne volonté; mettez-vous à l'œuvre, messieurs nos députés, comblez promptement nne pareille lacune, dans notre législation! L'ouvrier travaille pour la Société; c'est à la Société à le garantir contre les accidents.

AVIS AUX ÉLECTEURS

L'incident Nourrisson n'est qu'une manœuvre électorale, préparée depuis longtemps, à laquelle a coopéré l'administration.

La lettre de M. Nourrisson à M. le préfet date déjà de longtemps; on en avait parlé à M. Auboyer pendant son séjour au Conseil général. Cette lettre de pure délation, ne comportait aucune réponse, elle concernait un sujet qui échappe à l'approbation Préfectorale: les dépenses imprévues, lesquelles dépenses doivent être approuvées par le Conseil et seulement visées par le préfet. Aussi n'a-t-elle pas été communiquée à la mairie; M. le sous-préfet s'est contenté d'en venir donner lecture au maire, ainsi que des observations de M. le préfet, le vendredi 12 en même temps qu'il lui donnait verbalement connaissance de l'arrêté qui fixe la date des élections, sans lui en laisser copie; ce qui a mis ce magistrat dans l'impossibilité de répondre tant à la lettre du conseiller municipal qu'aux observations de M. le préfet; ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, s'il avait eu le texte sous les yeux.

N'ayant aucun grief sérieux contre nous, on a voulu, comme on dit vulgairement, chercher des poux dans la paille; on ne les trouvera pas de notre côté. Nous n'avons pas fait nos communications aux journaux hostiles; c'était le droit du maire de les faire insérer dans le journal de son choix, avec l'approbation du Conseil. Or, il n'a eu quedeux opposants, MM. Nourrisson et For-tier-Beaulieu., et on sait dans quel intérêt!

Ces messieurs avaient compté sur un gros scandale, ils en seront pour leurs frais et leur honte. Du reste en admettant que quelques centaines de francs aient été employées dans l'intérêt du *Réveil*, avec l'approbation du Conseil, l'*Union* n'a pas mis tant de scrupules à se faire largement sa part sans aucune approbation.

Nous avons la ferme confiance que personne ne se laissera prendre à cette mise en scène, et qu'on éventera facilement cette menée électorale. *Le Journal de Roanne*, lui-même, ne s'y est pas trompé; il n'a fait que prendre l'arme de combat qu'on lui offrait.

Nous ne craignons pas de publier en entier le chapitre de ces fameuses dépenses imprévues; nos lecteurs verront que sur 12.535 francs dont le Conseil pouvait disposer librement, il a eu la sagesse de ne dépenser que le strict nécessaire soit: 3.890 fr. 36.

Nous reviendrons sur ces délicates questions ici, dans ce journal, et dans les réunions publiques où vous verrez que personne ne viendra nous contredire.

AUX SOCIALISTES ROANNAIS

Certains de nos amis s'en vont crier par dessus les toits, que nos élus socialistes n'ont rien fait pour la classe ouvrière. A celà je réponds: Jetez un regard en arrière et dites-moi ce qu'ont fait pour vous les Conseils opportunistes qui ont précédé le Conseil actuel à l'Hôtel de ville. Et, lorsque vous aurez bien examiné et comparé les actes des différents Conseils, vous verrez de quel coté doit tomber la balance.

Quelques-uns se plaignent de ce que deux ou trois Conseillers sont employés soit au barrage de la Tâche, soit à quelques travaux de la Ville. Aimeriez-vous mieux, camarades, voir nos ennemis employés à la place des nôtres? Souvenez-vous qu'aux élections générales du mois de mai 1888, tous nos candidats étaient sous la domination patronale et que nous avons eu bien de la peine à les décider à accepter le mandat que nous voulions leur confier; car pour eux c'était — et celà a été — le chômage, et par conséquent la misère. N'est-il donc pas juste que lorsqu'il y a du travail on leur en donne.

Notre regretté ami Chanteret, n'a-t-il pas été assez longtemps sur le « pavé? » Que de souffrance n'a-t-il pas endurée pour avoir eu le courage de porter haut et ferme le drapeau de nos revendications sociales, et cependant Chanteret, ainsi que tous ceux qui se sont dévoués et qui se dévouent encore à la bonne cause, ne sont-ils pas toujours calomniés? Le plus regrettable c'est que les calomnies partent souvent de nos rangs...

Si vous voulez, camarades, je vais vous énumérer en quelques mots ce qu'a fait pour la classe ouvrière et pour le parti socialiste, le Conseil actuel, ce que n'aurait certainement pas fait un Conseil opportuniste, comme nous en avions un précèdemment.

1° Il a donné aux ouvriers sans travail, les travaux du dessouchage du barrage de la Tâche;

2° Il a augmenté le budget du bureau de bienfaisance;

3° Il a diminué le budget de la police;

4° Il a créé un service médical gratuit de nuit;

5° Il a soutenu les grèves qui ont eu lieu à Roanne en 1889;

6° Il a favorisé la manifestation du 1er mai;

7° Pendant le Concours régional il a employé les victimes du patronat;

8° Il a voté des fonds pour permettre aux syndicats ouvriers de se faire représenter dans les Congrès ouvriers;

9° Il a mis des salles de réunion à la disposition des syndicats.

Tout cela n'est donc rien! et si par hasard nos Conseillers ont commis des erreurs, la faute n'en est-elle pas à nous, électeurs, qui au lieu d'aider et de soutenir nos élus, leur jetons la pierre, lorsque tout ne va pas selon nos soubaits personnels?

Comme nous sommes égoïstes, et durs pour ceux qui ont bien voulu prendre en mains nos intérêts, et cependant, beaucoup parmi nous, s'ils étaient au Conseil municipal, ne se seraient pas aussi bien acquittés de leur tâche que ceux qu'ils critiquent.

Je me souviens que lorsque notre ami Butty est allé à Paris et à Reims, pour examiner la construction des égoûts, des protestations se sont élevées à ce sujet contre lui. Cependant ce voyage n'était pas un voyage d'agrément, car son travail en a souffert et par cela même sa famille.

Ce voyage était-il donc inutile? Non, au contraire; car les délégués en ont rapporté des connaissances très utiles pour les travaux de même nature qu'on va exécuter à Roanne.

Camarades, cessons donc les calomnies, qui ne peuvent que nuire à la cause pour laquelle nous luttons, et songeons à aider ceux qui travaillent pour l'intérêt général. Le parti ouvrier n'a qu'à y gagner. Rappelons-nous, socialistes roannais, que bientôt nous allons être appelés à compléter le conseil municipal, qu'il est de notre devoir de nous en occuper sérieusement; laissons pour cela toute question personnelle de côté, pour ne nous occuper que des questions d'intérêts généraux de notre parti; avec de l'union, citoyens, nous pourrons conquérir encore de nouveaux sièges à l'hôtel de ville.

Soyez persuadés, camarades, que si les opportunistes revenaient en majorité au Conseil municipal ce serait un désastre pour notre parti. Il ne ferait pas bon alors revendiquer nos droits par le moyen des grèves, car la police qu'ils ne manqueraient pas d'augmenter comme nombre, et de mieux considérer comme traitement, serait certes d'une agression au moins aussi mauvaise qu'elle l'était en 1882.

Si nous les laissons revenir à l'Hôtel de ville, quiconque ne sera pas de leur bord sera rayé du bureau de bienfaisance. Tous nos amis victimes du patronat, qui aujourd'hui sont employés soit à l'administration, soit sur les chantiers de la ville, retomberaient dans une misère noire, car pour eux, il n'y aurait plus de travail; ils n'auraient donc en perspective que la faim.

Détruisons donc tous les malentendus qui existent parmi nous, et unissons-nous pour faire sortir triomphant de l'urne, le mois prochain, les noms de ceux que notre comité aura choisis pour être nos représentants. Le parti socialiste ne pourra qu'y gagner en force et en vitalité.

Un Socialiste Roannais.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

La date de la convocation des Chambres et d'ores et déjà fixée.

C'est le 20 octobre que le Parlement reprendra ses travaux.

La commission du budget est convoquée pour le lundi 13.

Ce sera donc ce jour-là ou à peu après, que le ministre des finances exposera à la commission les mesures propres à combler l'écart de 15 millions créé par le dégrèvement des propriétés foncières.

La commission aura, en outre, à s'occuper du projet de réforme de l'impôt des boissons, qu'elle a demandé au ministère de vouloir bien lui soumettre.

On se rappelle que, par l'organe de M. Antonin Dubost, elle a indiqué comme base de cette réforme : 1° l'abolition des droits sur les boissons hygiéniques (vin, cidre, bière); 2° en compensation, un accroissement des droits sur l'alool et des licences, et l'abolition, déjà proposée par le gouvernement, du privilège des bouilleurs de cru.

Le Sénat et le Suffrage Universel

Nous publierons la semaine prochaine une étude de notre Collaborateur LOUIS ERRE *sur cette question, qui passionne la Presse radicale dans ce moment.*

L'ITALIE ET LE PORTUGAL
EN RÉPUBLIQUE

Voici l'avis d'Amilcar Cipriani sur la situation en Italie :

« Le mécontentement a fortifié l'idée républicaine et le socialisme, a dit M. Cipriani, Humbert sera le dernier roi de l'Italie, je vous le prédis.

« Des Romagnes, qui ont été le premier foyer de la protestation, nous avons porté l'agitation en Lombardie, au Piémont, dans la Vénitie, en Toscane. Rome nous arrive peu à peu, surtout depuis l'affaire du municipe ; la Sicile est fortement travaillée.

« Il n'y a que l'ancien royaume de Naples qui se montre indolent. Sous ce beau ciel, les populations restent indifférentes à la politique.

« En mettant les choses au pis, la monarchie n'en a pas pour vingt ans.

« Mais avant, vous aurez la dégringolade de Crispi et la dislocation de la triple alliance. On dit bien qu'elle est déjà renouvelée. Je ne crois pas ; elle ne le sera qu'en 1892. »

D'un autre côté, l'avis de M. Magalhaës Lima sur la situation portugaise n'est pas moins favorable :

« La République portugaise, a dit M. Magalhaës Lima, est sur le point de naître.

« La proclamation de celle du Brésil nous a tous secoués ; ce sont de riches Brésiliens qui alimentent notre parti.

« Aussi vrai que vous êtes devant moi, huit jours après que la République aura été installée à Lisbonne, elle n'aura pas un seul adversaire.

« Le clergé lui-même, qui défend avec nous la cause nationale, finira par nous apporter son appui.

« Nous aurions pu la faire au mois de février, nous ne l'avons pas voulu, de crainte d'une intervention de l'Espagne. Aujourd'hui, cette intervention ne se produira pas, je dirai même mieux : la République du Portugal amènera à bref délai l'avènement de la République espagnole.

« Notre programme, déjà élaboré, sera appliqué immédiatement.

« Dans ses grandes lignes, il comporte : l'équilibre budgétaire, sans emprunt ; la suppression des emplois inutiles, l'organisation de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, et l'emploi de tous les moyens propres à faire du Portugal un peuple commerçant et industriel.

« Nous cesserons toutes relations avec Angleterre ; à vrais dire, elles sont presque mortes les relations que nous avions avec elle. Bien des maisons françaises ont déjà détourné à leur profit le commerce portugais.

« Elles n'ont qu'à continuer. Les Français n'ont qu'à venir chez nous, ils seront bien accueillis et remplaceront les Anglais.

« Ma conviction est donc que la République portugaise va bientôt naître ; c'est aussi a crainte des conservateurs. Notre roi sera e dernier du Portugal. »

LA SITUATION VINICOLE

On nous transmettait ces jours derniers les quelques renseignements suivants sur notre situation vinicole :

Les vins du Midi et de l'Algérie apparaissent en général comme bien réussis, suffisamment alcooliques, ayant du corps, de la fraîcheur, du fruité, de la vivacité, une jolie couleur.

En Roussillon, on aura une belle qualité.

En Languedoc, en Gascogne, en Armagnac, on demande quelques ondées.

La situation du vignoble rouge et blanc du Bordelais continue à être satisfaisante. Dans les Charentes, le beau temps fait naître les meilleures espérances.

Dans le Nantais, on espère un bon tiers de récolte et une excellente qualité.

Dans le Loir-et-Cher, la quantité sera en général presque aussi importante que l'an passé s'il survient de l'eau d'ici une dizaine de jours.

Dans l'Orléannais aussi, la sécheresse est extrême; la maturation se fait très lentement.

En Sancerrois, les raisins sont très sains, mais peu nombreux.

Les vendanges s'ouvriront un peu plus tôt qu'on ne pensait en Champagne. Moyennant une quinzaine de chaleurs, on pourra commencer la cueillette avec l'espoir d'une bonne qualité.

Le vignoble de Lorraine, qui a souffert des intempéries et des abaissements de température, donnera encore uue récolte moyenne si le temps reste beau ; mais on ne croit pas à une très belle qualité; aussi les vins vieux deviennent-ils chers.

La Bourgogne, la Basse-Bourgogne se préparent à des vendanges que tout fait présager satisfaisantes. Même note pour le Beaujolais et le Mâconnais. Dans ces régions, il ne se traite presque plus rien en vins vieux, vu l'épuisement du stock.

Le phylloxera progresse en Auvergne. A part ce point noir menaçant, la situation est assez bonne. Dans quelques contrées, les vieilles vignes donneront même une récolte supérieure a celle de l'année dernière. Les jeunes vignes promettent généralement moins.

En Dauphiné, les raisins mûrissent bien ; mais la récolte sera un peu diminuée par l'effet des rots dont les atteintes ont été profondes.

Quant à la situation de la Provence et du Vaucluse, on ne peut rien dire aujourd'hui. Les vignerons comptaient sur la qualité comme sur la quantité.

Les pluies désastreuses de ces jours-ci vont probablement faire le plus grand tort à la récolte.

SECOURS AUX INONDÉS

Le ministre des travaux publics vient d'envoyer dans les régions du Midi qui viennent d'être innondées deux inspecteurs généraux des pont et chaussées, spécialement chargés de prendre les dispositions nécessaires p our atténuer les ravages dans la mesure du possible.

Le président du Conseil s'est occupé aussi des secours à envoyer d'urgence aux victimes des inondations.

Le Conseil de Cabinet a décidé qu'en l'absence des Chambres, il demandera au Conseil d'Etat des crédits suffisants pour faire face aux premiers besoins.

Une crue subite de la Durance a causé de grands dommages dans la contrée d'Avignon.

Des pluies générales et des orages qu'on annonce dans les Alpes, font craindre une accentuation de la crue du Rhône, déjà très sensible.

Néanmoins, en ce moment, il décroît légèrement.

Le service de la navigation prend des mesures en prévision d'une crue nouvelle.

Les pertes éprouvées dans le midi sont considérables.

A L'HOTEL-DE-VILLE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Septembre 1890

M. Augé est nommé secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance.

Ferme des places. — Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante, émanant du préfet :

L'article 9 du cahier des charges énonce que l'adjudicataire percevra les droits fixés au tarif avec toute l'honnêteté possible. Il conviendra de supprimer de cet article les mots « avec toute l'honnêteté possible » et de se borner à stipuler que l'adjudicataire ne pourra percevoir que les droits fixés au tarif.

L'article 24 assujettit au payement des droits de place les laitiers qui rentrent du lait en ville.

Sont egalement passibles des droits de place, les vendeurs qui transportent des marchandises au domicile de l'acheteur lorsque les factures avec adresses ne sont pas jointes à l'appui. D'après la jurisprudence constante du ministère de l'intérieur, rappelée dans la circulaire ministérielle du 15 mai 1884, les droits de place doivent être considérés comme le prix de loyer d'une portion du sol communal dont la commune concède l'usage et la jouissance à celui qui paye la taxe. Il suit de là que ces droits sont dus à raison de l'occupation du sol; ils ne sauraient en aucun cas être réclamés sur les marchandises sans attirer le caractère qui leur est assigné par la loi et sans se rapprocher des taxes d'octroi qui ne peuvent être établies qu'avec l'approbation du gouvernement et après l'accomplissement de certaines formalités spéciales. Mais il n'y a occupation du sol qu'autant qu'il y a stationnement, c'est-à-dire prise de possession d'un point déterminé de la voie publique pendant un délai assez prolongé. Ce droit d'occupation du sol ne saurait être confondu avec celui de la circulation. Chacun peut en effet circuler librement et gratuitement sur la voie publique, en se conformant aux règlements qui peuvent être pris par l'autorité municipale dans l'intérêt dc la police et de la circulation.

Dès lors, si l'administration municipale peut exiger le payement des droits de place à raison de l'occupation à poste fixe d'un point de la voie publique sur lequel des marchandises sont exposées en vente, elle ne paraît pas fondée à assujettir au payement de ces droits les vendeurs qui se bornent à circuler sur la voie. On ne saurait donc réclamer le payement d'une taxe aux marchands qui livrent directement à domicile, ni aux vendeurs en quête d'acheteurs portant à leurs bras ou traînant avec des voitures leurs marchandises et ne s'arrêtant que le temps strictement nécessaire pour livrer leurs marchandises aux clients.

Mais, pour prévenir des abus, il nous appartient, en vertu des pouvoirs de police que nous confère la loi du 5 avril 1884, de prendre un arrêté imposant aux marchands ambulants l'obligation de se munir d'une autorisation de l'autorité municipale pour circuler sur la voie publique, et de leur interdire d'y stationner au-delà du temps strictement nécessaire pour procéder à la livraison des marchandises aux acheteurs.

Une annotation, placée à la fin du néméro 17, porte que pour les voitures vides stationnant à proximité des écuries, le droit de place sera dû par le maître d'écurie auquel ce stationnement permet de bénéficier du logement des chevaux dételés.

Le droit de place ou de stationnement est purement personnel. Il est dû par celui qui occupe la voie publique. Dans ces conditions la ville ne peut réclamer le droit de stationnement qu'aux propriétaires des voitures stationnant sur la voie publique.

Cette disposition devra être supprimée.

Le conseil décide de modifier le cahier des charges dans le sens indiqué par le préfet.

Nivellement de la rue St-Alban. — Le Conseil ajourne les remblais et décide de ne s'occuper momentanément que des déblais.

Affaire Montroussier. — La ville de Roanne a été condamnée à 30.000 fr. de dommages-intérêts pour la famille de la victime de l'accident arrivé au barrage.

La municipalité croit que cette somme est trop élevée et juge bon de rappeler au Conseil d'Etat.

Le Conseil autorise le maire à poursuivre.

Affaire Fabre-Chamussy. — Le maire est autorisé à règler cette affaire.

Réservoir de la Mirandole. — Lecture est donnée du rapport sur l'acquisition des terrains nécessaires à la création du réservoir de la Mirandole.

On doit construire ce réservoir dans une vigne appartenant à Mme Cancalon.

On veut du terrain un franc le mètre carré.

M. le maire est autorisé à passer l'acte d'acquisition.

Ecole supérieure ; demande de gratuité des fournitures. — Le Conseil décide d'accorder la gratuité des fournitures à un jeune élève indigent.

Cyclone de St-Claude. — Le Conseil vote la somme de 100 francs pour les victimes du *cyclone de Saint-Claude.*

Dépenses imprévues. — M. Gouttenoire explique que la commission des finances a pris connaissance du compte des dépenses imprévues. Après une examen sérieux de ces dépenses, elle en a approuvé le compte.

M. Nourrisson demande la lecture du compte des dépenses imprévues.

M. le Maire lui fait remarquer qu'il n'assiste jamais aux séances des commissions et qu'il ne vient au Conseil que pour parler au public.

M. Nourrisson. — J'ai écrit au Préfet pour lui dire que vous faisiez payer par la ville des insertions de rapports faites par le *Réveil Roannais.*

M. Auboyer. — Je connais votre rôle de mouchard et j'ai vu la lettre que vous avez adressée au Préfet

M. Nourrisson. — Vous connaissez aussi la lettre par laquelle le Préfet vous interdit de porter au compte des dépenses imprévues l'insertion du rapport de M. Chassain de la Plasse.

M. Auboyer. — Je n'ai pas connaissance de cette lettre et je n'ai pas à m'en occuper.

Je sais ce que je dois répondre à M. le Préfet. *Je suis complètement à l'abri de toutes les attaques.*

C'est le Conseil lui-même qui a *voté ces insertions. Je n'ai rien pris sur moi !* Et le Conseil est seul juge.

D'ailleurs il ne sied pas à M. Nourrisson de reprocher au *Réveil Roannais* quelques insertions indispensables, alors que sous l'ancienne municipalité opportuniste l'*Union Républicaine* a dévoré les fonds de la ville. Le *Réveil* le prouve encore dans son numéro de ce soir.

Cela vous ennuie donc bien, M. Nourrisson, de ne plus fournir à la ville ce qui lui est nécessaire en librairie et en papeterie ?...

M. Nourrisson demande ensuite des explications sur une voiture prise au compte de la ville par MM. Auboyer, Guillemet et Aulas, et sur une gratification accordée à l'employé Chanteret.

M. Gouttenoire. — Je demande la parole.

Je vais vous donner ces explications, M. Nourrisson.

Si au compte des dépenses imprévues figure le prix d'une course de fiacre, c'est parce que cette course a été nécessitée par les besoins de la ville.

Il existe à Beaulieu un château et une propriété dont on a parlé pour l'installation de notre asile des vieillards. Il fallait bien visiter cette propriété et ce château pour se rendre compte de la valeur et de la possibilité de ce projet.

Si pour aller faire cette visite ou plutôt cet examen important MM. Auboyer, Guillemet et Aulas ont pris une voiture, il est fort juste que les frais occasionnés par cette voiture soient supportés par la ville.

Je ne vois pas en quoi nos collègues puissent être pris en défaut en semblable cas.

La gratification donnée à l'employé Chanteret est aussi juste et légale. L'employé Chanteret est un tout jeune homme qui a une mère veuve à soutenir et qui n'a que de très faibles appointements.

Pour lui permettre d'augmenter un peu ses salaires, M. le Maire a cru bon de lui faire faire durant quelques mois deux ou trois heures supplémentaires par jour.

Il était donc très juste de lui accorder une gratification, c'est-à-dire de lui payer ce supplément de travail.

M. Nourrisson. — M. le Maire reçoit de la ville une somme annuelle de 1.500 francs. Avec cette somme il peut bien payer les voitures dont il se sert et donner des gratifications à ses employés, s'il le juge utile.

M. Gouttenoire. — M. Auboyer ne met pas dans sa poche cette somme de 1.500 fr. Nous savons tous ici qu'il la distribue tous les jours aux pauvres nombreux qui viennent le trouver et qu'il l'emploie, avec ses propres ressources, à soulager bien des misères.

M. Auboyer. — Je ne risque pas de faire des économies aux dépens des contribuables.

Je prouverai à qui voudra, que depuis que je suis maire de Roanne, cette fonction m'a coûté six à sept mille francs...

M. Gouttenoire. — Quant aux insertions rétribuées, faites par le *Réveil*, elles n'en sont pas moins justes et approuvables.

Le *Réveil* est le journal des pauvres. C'est l'organe du parti popalaire.

C'est en versant chacun quelques pièces de vingt sous que les membres du parti radical-socialiste ont fondé et soutiennent ce journal.

Le *Réveil* n'a donc pas de cadeau à faire à la municipalité. Lorsque cette dernière lui demande une insertion, il est juste que cette insertion soit payée.

En faisant insérer ses rapports par le *Réveil* et en lui payant ces insertions, la municipalité à encore pris en mains les intérêts de la ville.

Il est toujours plus coûteux de publier en brochure un rapport que de le publier dans les colonnes d'un journal. Surtout si comme à l'imprimerie de l'*Union Républicaine*, sous l'ancienne municipalité opportuniste, on nous faisait payer 100 exemplaires d'une brochure de 40 pages la *modeste (!)* somme de deux cents francs !

Demandant une insertion à jour fixe, à place désignée, la municipalité doit donc payer cette insertion.

Il est évident qu'elle ne peut et qu'elle ne veut s'adresser à des journaux ennemis.

Par contre, il est absolument certain que si l'*Union Républicaine* et le *Journal de Roanne* veulent, quand nous le voudrons et le jugerons utile, insérer tous nos rapports *gratis pro deo*, notre devoir sera de les leur remettre. Jusqu'à présent, personne ne peut soutenir que nous n'avons pas bien agi.

M. le Maire met ensuite aux voix le compte des dépenses imprévues.

Ce compte est approuvé à l'unanimité, moins la voix de M. Nourrisson.

Congrès ouvrier de Calais. — On renvoie à la commission des finances deux demandes du syndicat des maçons et du syndicat des tisseurs.

Théâtre : *Police d'assurance.* — Le Conseil décide de renouveler la police d'assurance au *Phénix*, pour 35 représentations.

Quai du Canal. — Le Conseil émet un vœu en faveur de l accomplissement d'un travail quai du Canal, par l'administration des Ponts et Chaussées.

Bâtiments scolaires. — Différentes sommes sont votées pour des travaux dans nos écoles, ainsi que pour l'acquisition de différents objets mobiliers.

Quai du Rivage. — Il est donné connaissance d'une pétition des habitants du quai du Rivage demandant l'installation d'un bec de gaz. Cette installation est votée.

Listes consulaires. — Le Conseil nomme MM. Augé, Butty et Genette comme délégués.

Félicitations à M. Noirot. — A propos d'un don fait par l'Etat à la ville, d'un tableau ayant figuré à l Exposition moderne de Roanne, le Conseil vote des félicitations à M. Noirot.

La séance est levée.

NOS COMPTES

Samedi le Conseil a approuvé le compte des dépenses imprévues. Les opportunistes et les réactionnaires, profitant de cette circonstance, s'unissent pour crier au gaspillage !

Il y a un tel gaspillage que le Conseil ayant à sa disposition pour les dépenses imprévues une somme de 12.535 francs, dont il peut disposer sans l'approbation du Préfet, n'a dépensé que la somme de 3.890 fr. 36 ! Voilà le gaspillage.

Il y a eu non seulement économie, mais encore parcimonie !

Les quelques insertions faites par le *Réveil* n'ont pas été payées au prix des annonces ordinaires, mais à un prix très réduit. D'ailleurs pas une ligne n'a été insérée sans l'approbation du Conseil ou de la Commission des finances.

Nous ne craignons de ce côté aucune critique sérieuse.

Nous avons conscience de nos actes, et nous sommes certains de mériter plus encore que par le passé la confiance de nos électeurs.

Le public, qui connaît les tripotages de nos prédécesseurs, ne se laissera pas tromper par les racontars calomniateurs de nos adversaires aux abois.

On fait en ce moment beaucoup de bruit autour du compte des dépenses imprévues.

Les opportunistes crient par dessus les toits que nous délapidons les finances de la ville.

Nous craignons si peu la lumière que nous donnons ci-dessous ce compte dans son intégralité. Nos lecteurs pourront juger.

Somme créditée : 12.535 »

Montant et nature des dépenses

Poilevey, transport à l'hospice de la nommée Masson	2 »
Le Receveur de l'enregistrement, 35 feuilles timbrées, à 1 franc 80 c. l'une, pour l'établissement du répertoire	63 »
Olagnon, transport à l'hospice de la nommée Fnsil	1 25
Rouet, transport à l'hospice de la veuve Benjamin	2 »
Le Receveur des postes, achat de 5 boîtes à lettres supplémentaires	121 20
Le Receveur d'enregistrement, locations verbales de divers bâtiments	5 02
Labrosse, transport à l'hospice du nommé Rolland	1 50
Bouschet, directeur des Contributions directes, frais d'impression et copie de la matrice des Contributions directes	152 30
Berger-Levrault, un exemplaire de la loi sur le recrutement	13 45
Garnier, placement de 5 boîtes à lettres nouvelles et de déplacement de deux anciennes	60 20
Delmorès, insertion de 200 lignes à 20 c. l'une, rapport de M. l'Ingénieur et lettre circulaire de M. le Maire (question des égouts) voté par la Commission	40 60
M. Lafont, frais de voyage à Paris, pour traiter diverses questions intéressant la Ville (délibération du 8 mars 1890)	300 »
Dumas, imprimeur, diverses fournitures de bureau pour le deuxième Commissaire de police	154 20
Dumas, imprimeur, 100 affiches foires et marchés, 15 affiches, rue des Deux-Faubourgs ; enquête et 25 lignes d'insertion ' 25 c. l'une, donnant avis de l'enquête	43 25
Le Receveur des finances, timbre du mandat sur le Trésor, de 41,884 40 cent. à l'ordre de M. le Directeur du Phénix	21 »
Bonnetin, inscription aux boites aux lettres, 11 boîtes	10 75
Moncorger, architecte, honoraires, à titre de membre du jury d'examen, asile des Vieillards	100 »
Chapelon, architecte, honoraires, comme membre du même jury	75 »
Corneloup, avoué, honoraires et remboursement d'avances, dans les affaires Roche et Chambonnière	167 76
Michon, receveur central, remboursement	10 35
Thevenet, liquidation, anciennes fontaines, frais et honoraires	75 56
Chanteret, gratification pour travaux extraordinaires pendant les mois de janvier, février et mars	120 »
Delmorès, insertion au *Réveil* de 1.532 lignes, à 0,15 c. l'une, sur le rapport de M. l'Ingénieur (question des égouts), voté par la Commission	230 40
Masson et Valois, modification des nos des boites aux lettres	7 80
Drouillot, pour une couronne à l'enterrement de M. Chanteret	50 »
Perrin, règlement de la mitoyenneté d'un mur (délibération du 17 avril 1890)	202 45
Berticat, transport du cadavre de Grange-Laurent à l'hospice	3 »
Dupry, transport du cadavre de Grange-Laurent à l'hospice	3 »
Colombier, transport du cadavre de Grange-Laurent à l'hospice	3 »
Goutorbe, transport du cadavre de Grange-Laurent à l'hospice	3 »
Dumas, imprimeur, impressions pour la Mairie	78 50
Berger, loueur de voitures, transport d'un noyé et d'un malade à l'hospice	5 »
Lafont, premier adjoint, indemnité à forfait pour frais de démarches diverses pour obtenir la prorogation des bonifications à Paris	100 »
Mercier veuve, paiement du dernier mois de traitement de son mari non mandaté	170 »
Le Trésorier à Maubeuge, pour le monument patriotique à Maubeuge	20 »
Chanrion, cafetier, consommation à la réception de l'Harmonie	57 25
Belot, une paire de boucles à Mlle Barriquand (legs Augagneur)	15 60
Pignaut, un volume sur l'assainissement des villes	27 »
Le Receveur municipal, pour fourniture de vaccin par 5 mères de famille	25 »
Vindrier, pour 2 timbres en cuivre et 2 boîtes en fer-blanc pour la police	80 »
Cognard, port d'un colis pour l'école de dessin	6 50
Le Receveur d'enregistrement, location du terrain pour le bureau du pont	10 »
Le Receveur d'enregistrement, location d'une rampe pour un bureau d'octroi	0 40
Mure, loueur de voitures, pour avoir conduit M. le Maire et M. Aulas au château de Beaulieu (asile des Vieillards)	4 75
Delmorès, insertion au journal de 630 lignes, à 0,15 c. l'une, sur les égouts (délibérations du 10 juillet 1890)	95 10
Delmorès, pour 640 lignes à 0,15 c., sur les égouts (délibération du 10 juillet 1890)	96 60
Guyot, remboursement de contributions pour l'année 1889	8 32
Raffin veuve, 6 courses de voitures pour conduire des malades indigents à l'hospice	7 50
Pourboire aux porteurs du tableau « En Provence », donné par l'Etat au Musée	5 »
Champin, pour avoir conduit l'enfant Destre dans sa famille à Marnan (Rhône)	9 75
Girodet, maire de St-Etienne, 500 fr. pour les victimes de St-Etienne	500 »
Morel, pour conduite d'un chien atteint de rage à l'Abattoir	1 50
Conreau, voyage à Pouilly-sous-Charlieu, pour faire signer des pièces à M. le Maire	1 35
Riault, architecte, indemnité pour plans et devis, de construction de maison d'école, rue Rabelais	300 »
Fontanon, employé à la distribution de brochures contenant le rapport de M. Coutaret, sur les égouts	12 »
Dumas, imprimeur, fournitures de bureau pour MM. les Commissaires de police	23 95
Bergiron, pharmacien, articles de pharmacie pour les écoles maternelles	33 65
Le Receveur municipal de Saint-Etienne, prix des vitrines venant du Palais des Arts de St-Etienne	200 »
Champion, pour un porte-monnaie à la distribution du legs Augagneur	2 50
Total	3.890 36

L'Union Républicaine publiait dimanche dernier un compte-rendu de la conférence que M. Delmorès à faite à Charlieu, il y a quinze jours. Dimanche prochain, notre collaborateur répondra à ce compte-rendu, qui a toutes les qualités, hormis celle d'être exact.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en session extraordinaire pour ce soir 27 septembre, à 8 heures, au lieu ordinaire des séances, en l'Hôtel-de-Ville.

ORDRE DU JOUR :

Envoi de délégués des syndicats au Congrès de Calais.

Modification de la base de l'impôt mobilier.

Taxe municipale sur les chiens. Communication.

Administration du Bureau de bienfaisance. Communication.

Formation du budget primitif de 1891.

Contentieux : Lycée de garçons. Réclamation des architectes et paiement de leurs honoraires.

Rapports des Commissions.

Bureau de Bienfaisance. — Il y a eu cette semaine une petite révolution au bureau de bienfaisance.

Les quatre membres opportunistes, MM. *Fortier-Beaulieu, Perrin, Sauvat, Bertrand*, nommés par le Préfet, ont donné leur démission.

Et pourquoi ?

Parce que M. le Maire a révoqué l'employé chargé de ce service !

Ces messieurs peuvent donner leur démission, cela ne nous touche pas.

Ce qui nous touche, ce qui nous intéresse c'est cette révocation, attendue depuis longtemps.

Cet employé avait à son passif toutes les qualités nécessaires pour être mis sans retard à la porte.

Nous dirons seulement que les malheureux ne trouvaient avec lui au bureau de bienfaisance que grossièretés et impolitesses.

Cet employé extraordinaire insultait les indigents socialistes et n'entendait soulager que les créatures opportunistes.

Du matin au soir, il lisait son journal tout tranquillement et se figurait que son travail devait être fait par ses collègues de l'Hôtel-de-Ville.

Auprès de la classe malheureuse, qui a besoin de secours et de protection, l'employé que M. le Maire a révoqué déconsidérait absolument le Conseil municipal actuel, dont le souci capital est de s'occuper des pauvres et des indigents.

Messieurs les opportunistes étaient heureux de voir chez nous un employé faisant aussi bien leur jeu.

Puisqu'ils ont jugé bon de donner leurs démissions, nous nous garderons bien de dire qu'ils ont mal fait. Ils seront autant de moins à ne pas entraver nos travaux.

Les travaux de canalisation. — On parle beaucoup dans le public de nos travaux de canalisation.

Des expériences faites aux Promenades ont donné lieu à quelques critiques déplacées, dénotant chez leurs auteurs l'absence de toutes connaissances spéciales.

Afin de les éprouver sérieusement, les nombreux et volumineux tuyaux, que nos lecteurs ont pu voir un peu partout, ont été soumis à une pression de onze à douze atmosphères, alors qu'ordinairement ils ne subiront qu'une pression de cinq à six atmosphères.

Par suite de cette expérience, quelques tuyaux, rares néanmoins, ont été brisés.

Des adversaires peu scrupuleux en ont profité pour dire que *la municipalité avait employé de la mauvaise fonte (!)*

La municipalité a toujours bon dos. Un de ces quatre matins le maire sera probablement accusé d'avoir mis l'hôtel de ville dans sa poche !

Après un choc plus ou moins violent, quelques-uns de ces tuyaux peuvent très bien avoir des défauts graves. Ces défauts sont généralement invisibles à l'œil. Pour s'en rendre compte, il faut leur faire subir l'expérience dont nous avons parlé.

Comme on le voit, la chose est simple. De là il y a loin à admettre que l'on a employé de la *mauvaise fonte !*

Les fêtes italiennes. — Les journaux que nous recevons d'Italie sont remplis des fêtes qui ont eu lieu cette semaine à Florence. Elles ont été très brillantes et très variées.

Notre journal entier ne suffirait pas pour donner seulement le nom des corporations, des sociétés musicales ou autres et des personnages qui ont pris part aux fêtes de l'inauguration de la statue de Victor Emmanuel.

Malheureusement, un accident grave est venu en troubler la joie. Un tramway électrique à déraillé. Il s'est brisé en morceaux et a fait plusieurs victimes.

La fête s'est transformée en deuil. La foule très émue est accourue et a prodigué sls sympathies.

Ouverture des classes. — Le Maire de la ville de Roanne informe les parents que l'ouverture des classes des écoles laïques est fixée au mercredi 1er octobre prochain.

Grave accident. — Un triste accident a mis en émoi la commune de Perreux. Plusieurs jeunes gens, amateurs du sport, s'occupant à entraîner leurs chevaux pour les courses de la Clayette, qui vont prochainement avoir lieu, franchissaient des obstacles sur une piste improvisée.

L'un deux, M. de Ployes, arrivait à la barrière, lorsque son cheval, lancé à toute vitesse, toucha l'obstacle et tomba, projetant son cavalier sur le sol, à plusieurs mètres de distance.

Relevé immédiatement par ses camarades, et transporté dans une maison voisine, M. de Ployes avait complètement perdu connaissance.

Un médecin, appelé aussitôt sur les lieux, a constaté l'existence de graves lésions internes. L'état du blessé est considéré comme désespéré

Accident de voiture. — Dimanche soir, vers 7 heures 1/2 environ, un cheval attelé à une voiture à 4 roues, sur laquelle il n'y avait pas de conducteur, venant du cours de la République, s'est engagé sur la voie

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

du chemin de fer, au moment où le train de Paray-le-Monial allait passer et que la barrière du côté de la rue Mulsant venait d'être fermée.

Ce cheval a alors tourné du côté de la gare, où il est remonté jusqu'en face le quai des voyageurs, puis une fois le train passé, il a traversé la voie et la voiture ayant accroché un poteau en fer placé près du dépôt de charbon de MM. Limousin et Descours, les deux brancards ont été cassés. Il est ensuite revenu, toujours en suivant la voie, vers le passage à niveau où il a été arrêté par des passants et conduit en fourrière à l'hôtel Marcel, rue Mulsant, où il a été réclamé par son propriétaire, le nommé Maisonnier Pierre, fermier à St-Romain-la-Motte (Loire).

Il n'y a eu fort heureusement aucun accident de personne.

Autre Accident. — Mardi, vers 7 heures du soir, le nommé Bosdmann, voyageurs de commerce, actuellement à Roanne, conduisait rue Mulsant, à une allure très-modérée, un cheval attelé à une voiture à 4 roues lorsque arrivé en face la rue Lachaize deux fillettes, Auboyer Marie, agée de 10 ans et Collet Josephine, âgée de 8 ans, voulant traverser la chaussée, ont été renversées à terre par le cheval. Le conducteur a pu arrêter immédiatement sa voiture et ces enfants ne sont fait dans leur chute, que des contusions sans gravité.

Foires de la semaine. — *Lundi 29*, La Fouillouse, St-Chamond, St-Symphorien-de-Lay.

Mardi 30, Chazelles-sur-Lyon, Les Salles, Amions, Belmont, Lay, St-Germain-Lespinasse.

Mercredi 1er, La Chamba, Ambert.

Jeudi 2, Boën, Vougy.

Vendredi 3, Montverdun.

Fêtes communales. — *Dimanche 28*, St-Germain-Laval, St-Etienne (quartiers du Cros et de la Batie), St-Germain-Lespinasse.

Pour le monument des Combattants de 1870-71. — Souscription de la Société des Combattants de 1870-71 de la ville de Mâcon ..... 25 »
Subvention de la commune de Neulize ..... 50 »
Liste recueillie à Neulize par les soins de M. Poyet, Maire 13 70
Listes précédentes 12.160 95
Total 12.249 65

Exposition. — Délicieuses, ces reproductions en terre cuite exposées aujourd'hui dans les vitrines de la librairie Brun (rue de la Côte). Les amateurs du beau pourront désormais pour un prix relativement dérisoire posséder les copies de nos grands maîtres.

Les Fêtes à souhaiter. — *Samedi 27 septembre.* — Delphine, Elzéar, Fidence.

Dimanche 28. — Fauste, Salomon, Venceslas.

Lundi 29. — Gudulie, Michel, Théodote

Mardi 30. — Lucain, Victor, Victurnien.

Mercredi 1er octobre. — Rémi, Vulgis.

Jeudi 2. — Candide, Léger.

Vendredi 3. — Denis, Gérard, Servilien.

La fête des teinturiers. — Il a été versé la somme de 35 fr, entre les mains de M. le Maire, produit d'une quête faite au profit des victimes du Puits Villebeuf par les Syndics de la fête des teinturiers, au bal de lundi dernier.

Disons que ce bal a eu un entrain sans pareil. La salle de venise était bondée. Il n'y avait pas assez de place pour permettre à tous les danseurs de se livrer à leurs joyeux ébats.

Salle de Venise. — L'Association des Artistes Roannais jouait samedi dernier dans la salle de Venise, un grand drame, *Les Deux Orphelins*.

Le public était assez nombreux.

Disons tout de suite que nos artistes amateurs ont été vivement applaudis.

Plus heureux que M. Martial, avec leur recette de 187 fr. 45, ils ont couvert largement leurs frais.

Les élections consulaires. — Nous portons à la connaissance de nos lecteurs et de nos amis qui se trouvent dans le commerce, que les listes pour les élections consulaires sont actuellement ouvertes.

Pour être électeur, on le sait, il suffit d'être domicilié dans l'arrondissement et d'être patenté depuis cinq ans.

Les élections consulaires sont certainement d'une grande importance. Nous engageons donc nos amis qui ne seraient pas encore inscrits, à se faire inscrire au plus tôt, au secrétariat de leur mairie respective.

Nouvelle militaire. — Les militaires qui n'ont pas encore été appelés à faire leur période d'instruction seront convoqués :

1° Du 1er au 28 octobre prochain, 83.000 hommes environ, réservistes non exercés, de la classe 1881.

2° Du 1er au 28 novembre, 37.000 hommes dispensés de la classe 1881.

3° Du 20 octobre au 15 novembre, 10.000 hommes formant la demi-classe de 1881 des réservistes affectés à l'artillerie de campagne et pontonniers.

4° Du 20 octobre au 16 novembre, 130 hommes formant la demi-classe des sapeurs-conducteurs.

Les militaires des sections d'administration non encore appelés seront, comme auparavant, appelés mensuellement et par bureau de recrutement jusqu'au 28 décembre inclus.

Théâtre de Roanne. — Samedi dernier, la représentation des *Locataires de M. Blondeau*, donnée par la troupe Martial, a été très bonne. Il est regrettable que, comme d'habitude, notre théâtre n'attire pas plus de spectateurs.

La recette n'a été que de 531 fr. 75 c.

La saison théâtrale. — Ce soir, il sera soumis au Conseil une demande pour la direction de notre théâtre pendant la saison 1890-91.

Cette demande émane de Mme Fournier et et de M. Fournier fils, directeurs du casino de la rue Brison. Mme Fournier explique qu'elle se trouve dans des conditions qui lui permettent d'espérer un succès.

Notre théâtre n'est pas fait pour rester fermé. Il faut certainement prendre des mesures pour rouvrir ses portes.

Nous souhaitons donc de voir prendre cette demande en considération, à moins que des conditions meilleures soient promptement offertes.

Dans la rue. — Le nommé Bernay, marchand de mercerie, demeurant rue Nationale, numéro 55, a déclaré que le 15 courant sa fille Antoinette, âgée de 12 ans, a perdu de son domicile à la place de l'Hôtel-de-Ville, un porte-monnaie, en cuir vert foncé renfermant la somme de 3 francs.

— M. Gouttenoire, épicier, rue du Collège, a trouvé dans cette rue un âne à robe grise, qui a été mis en fourrière à l'hôtel du Cheval blanc, passage Parent.

— Le nommé Poizat Jean-Marie, tisseur, demeurant rue de la Loire, numéro 45, a déclaré avoir perdu le 19 courant, de son domicile à la place Larochette, un porte-monnaie contenant la somme de 60 francs.

— M. Balouzet Rémi, demeurant rue Bourgneuf, numéro 17, a trouvé place des Promenades-Populles, un parapluie presque neuf, de couleur marron foncé, avec manche formant canne.

Le marché de mardi. — Sur le marché de mardi les denrées alimentaires ont été vendues aux prix suivants : beurre 2 fr. 50 le kilo ; œufs 0 fr. 90 la douzaine ; poulets 1 fr. 40 le kilo ; pommes de terre 4 fr. l'hectolitre.

A la halle aux blés il a été vendu 87 doubles-décalitres de froment au prix moyen de 3 fr. 60 le double-décalitre.

Le marché de vendredi. — Sur le marché d'hier, lequel a été très important, les denrées alimentaires ont été vendues aux prix suivants : beurre, 2 fr. 20 le kilog ; œufs, 0 fr. 90 la douzaine ; poulets, 1 fr. 25 le kilo ; poires, 12 à 15 francs les 100 kilos ; pêches, 15 fr. les 100 kilos et les pommes de terre 3 fr. 50 l'hectolitre.

A la halle aux blés, il a été vendu 270 doubles-décalitres de froment au prix moyen de 3 fr. 60, et 90 doubles-décalitres de seigle à 2 fr. 20.

Sur le marché des bestiaux, il a été vendu 70 veaux au prix moyen de 98 francs les 100 kilos ; 40 moutons à 85 fr. les 100 kilos et 12 porcs gras à 108 fr. les 100 kilos.

Théâtre du Faubourg Mulsant. — La société Dramatique ouvrira demain soir sa saison théâtrale de 1890-91. Elle nous donne pour les débuts de cette saison un grand drame, *la Servante du Val-Suzon*.

Elle organise pour une de ces prochaines soirées un grand concert varié.

Nous sommes certain que nos sympathiques artistes amateurs mèneront à bien leur tâche artistique. Comme par le passé, ils feront certainement tous leurs efforts et nous permettront de passer encore auprés d'eux quelques agréables soirées.

Cette vaillante société n'est plus à compter ses succès. De même que les années précédentes, le tableau de la troupe est des mieux composés ; nous y voyons figurer des noms de sociétaires qui ne sont pas inconnus du public et qui ont su remporter plus d'un succès sur la gentille petite scène du Faubourg Mulsant.

Cette société nous promet pour la nouvelle saison un répertoire tout à fait nouveau.

La crue de la Loire. — Depuis quelques jours on prévoyait une crue. Elle a eu lieu les premiers jours de la semaine. A la suite des pluies nombreuses de ces temps-ci, elle était inévitable.

La Loire ne s'est cependant pas trop écartée de son lit. Nous n'avons pas de grandes pertes à regretter.

Dans la nuit du 22 au 23, le maximum de la crue à été de 3 mètres 10.

La nuit suivante la crue a atteint 3 mètres 34.

Depuis ce moment, elle a sans cesse diminué.

Aujourd'hui elle semble être à son état normal.

Arrestations. — Les nommées Baudinat Marie, femme Thévenet, âgée de 32 ans, femme soumise, demeurant rue Saint-Jean, numéro 52 ; Faure Marguerite, femme Marcoux, âgée de 31 ans, femme soumise, demeurant rue St-Jean, 52 ; Charret Benoite, femme Biès, âgée de 28 ans, canneteuse, demeurant rue Détournée, numéro 16, ont été arrêtées lundi matin sous l'inculpation de vol d'une somme de 17 francs environ au préjudice d'un sieur Fancer François, journalier, domicilié à St-Bonnet-des-Quarts.

En voilà encore un qui se laissait passablement..... plumer.

Contraventions. — Contravention a été dressée contre le sieur Barret Joseph, âgé de 20 ans, ouvrier tuilier, demeurant à Riorges, lieu de la Goutte-Marcellin, pour violences légères envers le sieur Danière Louis-Constant, tisseur, demeurant rue Jacquard.

— Contravention a été dressée contre la nommée Brunet Marie, femme Blanc, âgée de 27 ans, tailleuse, demeurant rue Madeleine, 30, pour violences légères envers la nommée Portailler Jeanne, femme Desporte, couturière, rue Ste-Elisabeth, 33.

Les bœufs sans cornes. — Il vient de se former en Amérique, en Autriche et en Angleterre, des Sociétés d'éleveurs, dont le but est d'enlever aux bœufs leurs appendices défensifs, les cornes.

Un des propagateurs de ce projet s'exprimait ainsi :

« Elevons uniquement des races sans cornes, c'est là une entreprise aussi humaine que lucrative.

« Aujourd'hui que les plus beaux fruits poussent sur les cerisiers autrefois sauvages, que l'on ne se casse plus la tête avec des massues, que les troupeaux ne vivent plus au milieu d'animaux sauvages, mais dans des logements appropriés et au milieu des hommes, ces appareils ne se justifient absolument plus, et il est grand temps que cette arme meurtrière, qui a amené dans le monde tant de malheurs inutiles, qui a gaspillé tant de nourriture et qui gêne partout, disparaisse enfin de la surface de l'univers.

« Cet ornement dangereux et ridicule déshonore notre civilisation. »

Telle est la thèse que les agriculteurs et les éleveurs français sont appelés à étudier et développer.

Pauvres bœufs ! Le seul ornement dont la nature les ait dotés va disparaître

Mot de la fin. — Sur le boulevard parisien un joyeux promeneur à son voisin :

— Figure-toi, mon cher, que ma belle-mère m'a été enlevée.

— Allons donc ! et par qui ?

— Par un cyclone !

CHRONIQUE REGIONALE

La Pacaudière. — *Le Concours et le Festival.* — Nos lecteurs savent que dimanche dernier un concours agricole et un festival se tenaient à Lapacaudière. Nous sommes allé faire une visite à cette charmante petite ville.

Malgré un vent incessant, les organisateurs du concours et du festival n'ont pas été contrariés par le temps, qui a été relativement beau.

Le concours était superbe.

Beaucoup d'animaux, beaucoup d'instruments agricoles, une quantité de superbes raisins et de fruits magnifiques.

Le festival n'a pas moins été attrayant.

Toutes les sociétés musicales de la région se trouvaient réunies à La Pacaudière.

Un défilé des plus longs et des concerts sur toutes les places.

A cinq heures a eu lieu la distribution des récompenses. M. Péronnet, conseiller général, président de la Société d'agriculture, a prononcé un discours dont nous n'avons pu entendre un mot. Ce vent égoïste nous a privé de ce morceau substanciel de littérature... agricole !

Arrivons au banquet.

Dans une salle de l'hôtel de l'Europe, environ trente-cinq convives se trouvent attablés, à 6 heures et demie.

M. le Sous-Préfet Joly, en tenue officielle, galonné on ne peut mieux, doré sur toutes les coutures, préside. A ses côtés les notabilités opportunistes inévitables, MM. Audiffred, Gerbay, Brossard, Barret, Thoral, etc.

Notre ami M. Bailly, conseiller d'arrondissement, est aussi au nombre des convives.

La municipalité de La Pacaudière a soigneusement oublié d'inviter le maire de Roanne, oubli dont n'est pas responsable le *comité agricole*.

Par contre M. Damon, capitaine des pompiers, en tenue de simple mortel, exhibe son illustre importance.

C'est effrayant de voir autant d'opportunistes roannais, et c'est extraordinaire de voir seulement *trois ou quatre* habitants de La Pacaudière prendre part à ce banquet !

Soyons aimable, et contentons-nous de dire que le dîner a été assez bien servi...

On n'est pas des princes !

Voici enfin l'heure des toasts. M. Brossard commence la série... de quatre.

Il parle de l'agriculture en très bons termes et boit à M. Carnot. Passons.

M. Barret se croit obligé d'opportuniser dans cet opportunisant milieu d'opportunistes.

Il boit à M. Brossard et le félicite de ses vertus... opportunistes !

Nous attendions mieux.

M. Joly répète ensuite ce qu'il a l'habitude de répéter ; quelques phrases banales lancées à pleins poumons, quelques tirades en faveur du gouvernement qui le paye et des contribuables ruraux qui le nourrissent, et c'est tout.

Ce n'est pourtant pas tout-à-fait tout !

Et M. Audiffred donc ?

Celui-ci ne sait pas trop à qui il pourra bien boire. Il n'est pas fort en imagination ! Aussi veut-il donner des conseils.

Associez-vous, dit-il aux agriculteurs qui sont dans la salle ceux qui manquent le plus, par ce moyen vous pourrez lutter contre l'invasion *phyloxérique*.

En voilà un qui veut faire concurrence à Cholet ! Pour un collègue, ce n'est pas bien du tout !

M. Audiffred dit enfin à nos braves vignerons qu'ils ont l'*esprit assez ouvert* pour fonder un syndicat. C'est très flatteur ! M. Audiffred balbutie tellement que tout le monde n'a peut-être pas compris ce compliment délicat !

Et dire qu'un voisin me soutient que M. Audiffred est aujourd'hui un Démosthène en comparaison de ce qu'il était il y a quelques années seulement !

Mince d'avocat alors !

Et M. Gerbay ?

M. Gerbay... n'a rien dit !

N'oublions pas d'ajouter que M. le Maire de La Pacaudière a fort gentiment remercié ses invités d'avoir bien voulu honorer La Pacaudière de leur présence.

Nous ne terminerons pas sans dire que l'accueil de la petite population de La Pacaudière a été très cordial. Elle a fait tout son possible pour rendre cette fête plus belle et plus intéressante.

Partout des arcs de triomphe, des fleurs, des mâts enguirlandés de verdure, des souhaits bien tournés, et partout aussi une courtoisie touchante.

Pouilly-sous-Charlieu. — M. J.-M. Thoral, propriétaire à Rajasse, sur le bord de la Loire, vient de faire élever sa maison d'un étage. Il avait traité, avec M. Bonnefond, ferblantier, à Pouilly, pour les chenaux et les tuyaux de descente. Mardi dernier, celui-ci était venu poser son travail, ; à peine monté sur le toit, il n'avait pas enlevé deux tuiles pour poser les pieds, qu'il perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide d'une hauteur de trois étages. Il eut le bras cassé en deux endroits, une côte enfoncée, la figure et le haut de la tête fortement endommagés. On l'apporta chez lui dans un état désespéré. Le médecin, M. Comte, de Charlieu, vient le voir deux fois par jour ; on dit qu'il a peu d'espoir de le sauver. Ce pauvre ouvrier, qui déjà était privé de ressources, va laisser sa femme et ses deux filles dans la misère, si le gouvernement, si la charité publique ne lui viennent pas en aide.

Charlieu. — Demain dimanche, à 3 heures du soir, se tiendra à Charlieu un Congrès de toutes les chambres syndicales ouvrières de la région.

Des décisions importantes doivent être prises.

M. Delmorès prendra part au Congrès.

UNION
DES
JARDINIERS & DES PROPRIÉTAIRES

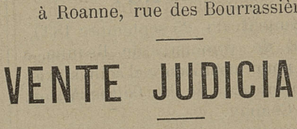

Le Conseil d'administration de l'Union des Jardiniers rappelle à MM. les Propriétaires manufacturiers et chefs d'institution que la Société continuera l'extraction des fosses d'aisance à 0, 75 cent. le mètre et au-dessous s'il le fallait... La préférence, le bon accueil qu'elle a reçu partout et le travail abondant qui lui a été fourni la mettent à même de défier toute concurrence, l'augmentation de son matériel lui permettra d'exécuter le travail avec célérité, et ses clients seront toujours servi avec toute la promptitude et l'honnêteté possible.

NOTA. — Prière de demander le registre des jardiniers et de ne pas confondre avec la société concurrente.

Le Gérant : LAURENCERY.

Les seuls juges compétents pour un remède populaire sont à coup sûr les médecins et les malades guéris ; de ces derniers, plusieurs centaines de lettres sont publiées chaque année en faveur des Pilules Suisses ; nous avons déjà eu le plaisir de citer quelques lettres de médecins, aujourd'hui nous sommes heureux d'y ajouter la suivante :

Jeugny, par Bouilly (Aube), le 29 octobre 1889. — J'ai toujours trouvé dans vos « Pilules Suisses » un médicament sûr, énergi- et agréable ; j'en prescris souvent l'usage, et pour mes clients c'est l'*utile dulci* des anciens. Faites de la présente l'usage que vous voudrez.

Docteur BARATIER, médecin.

A M. Hertzog, pharm. rue de Grammont Paris.

Etude de Me Louis BENASSY, huissier à Roanne, rue des Bourrassières

VENTE JUDICIAIRE

Le public est prévenu que le vendredi trois octobre courant, à neuf heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, à Roanne, salle Aurand, rue du Collège. Il sera procédé par le ministère de Me Benassy, à la vente aux enchères publiques et au comptant.

D'une certaine quantité de marchandises neuves, telles que : quincaillerie et ferronnerie diverses, mercerie, épicerie, bonneterie, rouennerie, calicot, cretonnes, cotonnes, oxfort, lainettes, doublures, etc., et de divers effets mobiliers, le tout dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire du sieur Guérin de St-Martin-la Sauveté.

Cette vente aura lieu à la requête de M. S. Gallant, expert-comptable à Roanne, liquidateur judiciaire dudit sieur Guérin.

Pour extrait :

L. BENASSY.

Il sera perçu le cinq pour cent d'usage.

MAISON DU
PONT-NEUF
De ROANNE (Loire)
ANGLE des RUES SOUS-PRÉFECTURE et NATIONALE

Samedi 27 septembre, Dimanche 28, Lundi 29 et jours suivants

GRANDE MISE EN VENTE EXCEPTIONNELLE
DE
VÊTEMENTS pour Hommes & Enfants

SAISON D'HIVER

COSTUME COMPLET pour hommes, haute nouveauté, vendu partout 60 fr., au **Pont-Neuf** de Roanne **45** f.

PANTALON nouveauté, riche, qualité extra, dispositions variées, valant partout ailleurs 26 fr. au **Pont-Neuf** .... **15** f.

PARDESSUS diagonale ou uni, tes nuances, vendu partout 45 fr. à **24** f.

PARDESSUS-PÉLERINE dernière mode, entièrement doublé laine, valeur 75 fr., à ..... **45** f.

ENFANTS costumes jerseys et draps, depuis ..... **5** f.

PÉLERINES avec capuchon, pardessus doublés, depuis ..... e... **4** f.

JEUNES JENS costumes complets, en bon drap tout laine, à ... **19** f.

Occasions remarquables à tous les comptoirs

Chemiserie, Gilets de chasse, Tricots

DRAPERIES & NOUVEAUTÉS PURE LAINE
VENDUES AU MÈTRE

ATTENTION ! **Costumes sur mesure,** coupe et façon des grands tailleurs. — **30 0/0** meilleur marché que dans les autres maisons.

Peaux de Chèvres, Fourrures, Caoutchoucs

AU PONT-NEUF
De ROANNE (Loire)
Angle des Rues Sous-Préfecture et Nationale.

SEULE MAISON DE CONFIANCE
VENDANT TOUJOURS BON MARCHÉ
et à prix fixe absolu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Mouvement du 19 au 23 Septembre 1890.

94 Versements 25,175,59
77 Remboursements 24,524,15

Nouveaux : 21. — Comptes soldés 21.

Feuilleton du *RÉVEIL ROANNAIS*

Au Pays Noir

LE

MORT VIVANT

NOUVELLE 6

IV.

C'était à Pierre Laurent chose très facile. Très aimé et très connu, il avait de nombreux amis et, avec beaucoup de monde, de bonnes relations. Il pouvait donc très facilement caser son fils dans une des multiples administrations que l'Europe ne nous envie pas.

Mais Pierre Laurent n'eut pas la peine de chercher, de prier et d'attendre.

Son fils trouva sans peine et sans retard l'emploi de son temps et le moyen de connaître les hommes et les choses de ce monde contemporain.

V.

Pierre Laurent comptait au nombre de ses plus anciens clients M. Dervolin, banquier, dont les bureaux et le domicile se trouvaient dans une des principales rues de Saint-Etienne.

A part la valeur de la maison qu'il possédait, toute la fortune du vieux mécanicien se trouvait entre les mains de M. Dervolin, qui lui servait un intérêt de cinq francs cinquante pour cent.

Pierre Laurent voyait très souvent le banquier et lui parlait facilement. Du reste, M. Dervolin montrait beaucoup d'attachement pour celui dont il avait été le client et qui était devenu le sien.

Un jour donc que Pierre Laurent avait à se présenter dans les bureaux du banquier, il se fit accompagner par son fils. M. Dervolin se trouvait dans son cabinet. Georges, qui le connaissait déjà un peu, causa un instant avec lui de son instruction, de son désir de travailler, de sa légitime ambition de devenir bientôt un homme.

Pendant que Pierre Laurent réglait un compte quelconque avec le caissier principal, le banquier écoutait Georges sans mot dire, laissait quelquefois errer sur ses lèvres un sourire significatif et lui mettait de temps à autre sa main sur la tête.

La naïve franchise de Georges plaisait au banquier, qui cherchait à paraître à ses yeux un protecteur infiniment bon.

M. Dervolin voyait en Georges un jeune homme instruit et intelligent, qui pourrait devenir dans ses bureaux un employé capable, soumis et discret.

M. Dervolin voyait aussi autre chose, et cet « *autre chose* » était pour lui bien plus important que les services que Georges pouvait lui rendre. Nos lecteurs nous comprendront sans peine, si nous leur disons que le banquier pensait demander à Pierre Laurent son fils comme employé, non pas uniquement pour lui faire occuper mieux qu'un autre un emploi dans ses bureaux, mais surtout pour s'attacher davantage Pierre Laurent, pour en faire son obligé, pour le tenir dans sa main.

Depuis quelques mois, Pierre Laurent manifestait l'intention de retirer des mains du banquier la somme de quarante-cinq mille francs, tout ce qu'il possédait en numéraire, dont il voulait disposer autrement.

Ce remboursement gênait considérablement M. Dervolin.

Il avait plusieurs fois déjà cherché à dissuader Pierre Laurent, mais ce dernier qui voulait acheter des immeubles, qu'il trouvait de beaucoup plus productifs, ne se laissait pas convaincre. Il parlait toujours de retirer son argent. Le banquier trouvait donc ainsi le moyen de s'éviter ce remboursement. Il proposerait à Pierre Laurent de prendre son fils comme employé. Dès le début il lui donnerait des appointements relativement élevés pour son âge, et dont se contentaient de bons et anciens employés.

Pierre Laurent n'oserait plus lui réclamer le remboursement de sa créance. Il finirait bien aussi par ne plus payer Georges, en lui faisant entendre qu'il devait faire des économies, puisqu'il vivait avec son père, et que désormais ses appointements lui seraient portés au compte spécial qu'on ouvrirait à son nom.

M. Dervolin fit donc sa proposition à Pierre Laurent.

Le vieux mécanicien réfléchit un peu. Il demanda à Georges si cette occupation lui convenait. Sans montrer beaucoup d'enthousiasme, Georges lui répondit que oui.

M. Dervolin sut habilement le persuader que dans ses bureaux Georges se mettrait au courant des affaires commerciales.

Il se trouverait en relations avec tout le monde et se formerait complètement. Que sait-on ? N'avait-il pas beaucoup d'amitié pour lui ? S'il était sage, travailleur, économe, il pourrait très bien plus tard l'interesser ou même l'associer à ses affaires et plus tard encore lui succéder.

Rien n'est impossible dans la vie de ce monde !

En attendant, il lui donnerait pour commencer seulement douze cents francs. Le travail qu'il ferait en entrant valait cela, mais ne valait que cela. Sans doute peu de temps après il l'augmenterait. D'ailleurs il le considérerait comme son fils et aurait toujours souci de son avenir.

Pierre Laurent accepta. Le lendemain Georges était un employé de la banque Dervolin et Cie.

La position qu'il donnait à son fils ne convenait pas outre mesure à Pierre Laurent. Ce n'était pas celle qu'il aurait voulu lui voir embrasser.

Employé de banque, cela ne lui disait rien. Ces banquiers, ces employés de banque ne sont au fond que des parasites dans cette société. Ils ne produisent rien

Ce sont en somme, comme tant d'autres, des êtres inutiles, qui sont appelés à disparaître avec une organisation sociale normale.

Il est vrai qu'aujourd'hui les banquiers sont nécessaires pour *subventionner* les commerçants. Il est vrai aussi qu'en les subventionnant, la plupart du temps ils les *dévorent !* C'est dans l'ordre.

Mais en somme sans les banquiers le commerce serait de nos jours impossible. Il faut le reconnaître. Néanmoins rien n'est plus scandaleux, rien n'est *moins* irréprochable que le... métier qui consiste à s'enrichir en ne rien produisant, en volant Pierre et Paul, en faisant *multiplier* l'argent qui ne peut pourtant pas se multiplier !

Toutes ces affaires de banque, toutes ces opérations de bourse, tout cet agiotage financier, qui sont le commerce de nos maisons de crédit, nous inspirent une répugnance et un dégoût bien légitime.

Ce fait qui fait que l'argent produit sans peine de l'argent à son propriétaire ne prouve-t-il pas le vol ?

Il ne s'agit pas évidemment d'un vol opéré au coin d'un bois par un voleur de grand chemin !

Nous disons vol parce qu'il s'agit bien d'un vol, mais d'un vol relatif, *légalisé*, reconnu, admis, indispensable à la société actuelle.

Ce vol ne consiste pas à prendre un pain à la devanture d'un boulanger et à être emprisonné ensuite, mais à s'approprier des centaines de mille ou des millions au détriment de la collectivité et a vivre au milieu du luxe entouré du respect de tous !

Pierre Laurent se tenait ce raisonnement. Ce n'est donc pas avec un grand plaisir qu'il voyait son fils employé de banque. Il comprenait aussi qu'il ne pourrait plus aussi facilement réclamer à M. Dervolin le remboursement de la somme qui lui appartenait.

A la fin, il laissa aller les choses et pensa bien que son fils ne resterait là que provisoirement et se ferait ensuite une position d'une plus grande utilité sociale.

Georges n'avait pas trouvé tout d'abord sa petite position bien brillante, ayant conscience de son instruction et de son intelligence. Il n'était pas très satisfait de se trouver en débutant au milieu de collègues ne comptant à leur actif intellectuel qu'une routine inébranlable ou une expérience plus sotte que naïve, et se figurant être tout bonnement des hommes supérieurs parce qu'ils possédaient quelques notions élémentaires sur nos sciences les plus usuelles. Car c'est dans un milieu semblable qu'il se trouvait.

Georges s'habitua enfin à entendre ses collègues discuter avec prétention sur des choses qu'ils ne connaissaient pas.

Il vit qu'il avait à ne s'occuper en aucune façon de leurs erreurs ou de leurs préjugés. Aussi, prit-il part le moins souvent possible à leurs conversations.

Georges n'était pas pour cela un jeune homme prétentieux. Ce n'était pas par orgueil non plus qu'il ne voulait pas s'associer aux conversations pour le moins inutiles de ses collègues.

Il serait pour eux, non-seulement un collègue, mais aussi un camarade, à la condition de conserver des relations de bonne camaraderie et de ne pas le soustraire à son amour de la vérité et à son désir de s'instruire.

Georges était déjà un homme. Il avait souci de lui-même. On se serait trompé en croyant que s'il voulait être aussi sérieux avant l'âge, c'est parce qu'il se savait plus instruit que ceux qui l'entouraient.

(A suivre.) J. Delmorès.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

SAISON D'HIVER

HABILLEMENTS

SUR MESURE

Grand Choix de Draperie riche

HAUTE NOUVEAUTÉ

Bon Marché sans pareil

Félix PURGY

MAISON DU

GRAND ST-MARTIN

Rue du Collège, 32, ROANNE

MAISON DE CONFIANCE

☞ Un excellent *coupeur*, M. Pierre LEUFROI, très connu sur la place de Roanne, est attaché à la Maison depuis plusieurs années.

LIBRAIRIE & PAPETERIE

J. CHAMPION

1, Place St-Louis, ROANNE

A l'occasion de la rentrée des classes, on trouvera à cette librairie tous les articles classiques

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

LA SOCIÉTÉ DES VIDANGES

ROBIN, CROS et Cie

Prévient **MM.** les propriétaires et régisseurs qu'ils continueront comme par le passé, l'extraction des fosses d'aisances au prix de **75** cent. le mètre cube.

Inutile d'ajouter que ces travaux seront toujours exécutés avec la plus grande célérité et à l'entière satisfaction de ceux qui voudront bien leur accorder leur confiance.

Prière de ne pas confondre avec l'*Union des Propriétaires*.

AVIS

La Société anonyme des **Ouvriers Maçons** du département de la Loire, pour l'entreprise des travaux de maçonnerie en tous genres, a l'honneur de prévenir le public que M. BOUILLOT Gilbert qui était précédemment Président n'a plus qualité pour la représenter.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. FRÉNAY Pierre, Président de la Société, au nouveau siège social, rue de la Berge, 5, ou à M. BOUILLOT Antoine, Vice-Président, rue des Lavoirs, faubourg Mulsant, à Roanne (Loire.)

Publications de mariages

ENTRE :

M. Alamartine François, journalier à Roanne, rue Charbillot, 24, et Mlle Darpois Marie, journalière à Roanne, rue Charbillot, 24.

M. Veurier Jean-Léon, employé de commerce à Roanne, rue Béranger, 6, et Mlle Jolivet Marie, couturière à Roanne, rue des Promenades, 15.

M. Bussy Claudius, tisseur à Roanne, rue Ste-Élisabeth, 22, et Mlle Becouze Françoise, devideuse à Roanne, rue de Paris, 34.

M. Charrier Jean-Louis, propriétaire à Saint-Romain la Motte, et Mlle Besson Claudine, couturière à Roanne, rue Jules Janin, 18.

M. Saunier Jean-Marie, teinturier, à Roanne, rue de la Berge, 41, et Mlle Danière Marie-Eugénie, tisseuse à Roanne, rue Jacquart, 2,

M. Ville Pierre, tisseur à Roanne, rue de la Loire, 35, et Mlle Danière Marie-Florine, tisseuse à Roanne, rue Jacquard, 2.

M. Vial Hilaire, quincailler à Roanne, place d'Armes, et Mlle Belmont Marie-Pauline-Thérèse, à la Tour-du-Pin (Isère).

ETAT-CIVIL DE ROANNE

Du 14 au 20 Septembre 1890.

Mariage 3

Du 22. — Eries, 23 ans, apprêteur et Haller Emilie, 21 ans, tisseuse. — Roche François, 26 ans, agent-voyer et Picarle Jeanne, 23 ans.

Du 27. — Geynet Stéphane-Joseph, 27 ans, négociant et Deschavanne Marie, 19 ans.

Naissances 9

Du 21. — Demaudre Laurent-Charles, fils de Claude et de Duchamp Marie, cafetiers. — Girard Pierre-Eugène-Philibert, fils de Jean-Marie, maître-teinturier et de Talon Marie. — Morelle Catherine, fille de Georges, corroyeur et de Chassagne Marie, repasseuse. — Feff Henri, fils de Jacques, mouleur en faïence et de Bourbiaux Emma-Fidèline-Lœtitia.

Du 23. — Delorme Gabrielle-Eugénie, fille de Claude-Marie, poëlier et de Chasseriau, Apoléonie-Marie. — Nicollet Henri, fils de Francois, mécanicien et de Dufour Henriette-Marie, tisseuse.

Du 24. — Bardet Rémy, fils de Jean, chauffeur et de Massard Marie, couturière. — Yvonnet Romain, fils de Claude et de Rozier Hélène, maîtres-d'hotel. — Décôte Françoise, fille d'Antoine, teinturier et de Donjon Louise, canneteuse.

Décès 12

Du 21. — Guillot Antoine, 80 ans, menuisier, époux de Chaussard Françoise. — Fradin Antoine, 42 ans, meunier, époux de Pangaud Anne-Louise. — Stal Marie-Josèphine, 13 jours.

Du 23. — Gonin Marie-Philiberte, 59 ans, canneteuse, épouse de Dubost Etienne-Alexis, rabilleur d'horlogerie. — Troncy Mélanie, 48 ans, canneteuse, célibataire.

Du 23. — Mialon Marie-Félicité, 25 ans, épouse de Reynaud Florentin-Jean-Pierre, employé au chemin de fer. — Bonnabaux Claire, 15 jours.

Du 24. — Ducros Jean-Marie, 91 ans, journalier, veuf de Musset Marie. — Labrosse Jeanne-Etiennette, 5 mois.

Du 25. — Deville Marie-Félicie, 7 mois.

Du 26. — Rousset Antoine, 36 ans, gareur, épouse de Pichon Marguerite. — Ranghard Benoit, 61 ans, négociant, époux de Grenier Joséphine.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite AUROY

Par jugement du 25 septembre 1890, le tribunal de commerce de Roanne, a prononcé pour insuffisance d'actif la clôture des opérations de la faillite Auroy, cafetier à Changy.

En conséquence, chaque créancier rentrera dans l'exercice de ses actions individuelles sur les biens du failli. Il sera sursis néanmoins à l'exécution du présent, pendant un mois à partir de ce jour.

Liquidation Judiciaire CORTEY

MM. les créanciers de la liquidation du sieur Cortey, distillateur à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 9 octobre à 10 heures du matin, à l'effet d'assister à la reddition des comptes du liquidateur et de prendre part à la répartition d'un 2me dividende de 6 °/₀ leur revenant.

Homologation Concordat LOIRE

Par jugement du 25 septembre courant, le Tribunal de Commerce de Roanne, a homologué le concordat intervenu entre le sieur Loire fils, maître d'hôtel à Bussières, et ses créanciers, le 16 septembre dernier, moyennant 30 °/₀ payables a termes avec la caution de sa femme.

Faillite GANCHET-TROUJA

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 25 septembre 1890.

M. A. Coquard, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif des dames Ganchet-Trouja, marchandes de lingeries au Coteau.

MM. les créanciers sont avertis ; 1° qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoir, au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leur frais, conformément à l'art 503 du code de commerce ;

3° Que les vérifications, et affirmations de leurs créances commenceront le 14 octobre à 10 heures du matin.

4° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Liquidation Judiciaire BERLAND

Par jugement du 25 septembre 1890, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire du sieur Jean-Marie Berland, négociant à Crozet.

M. Desbenoit aîné a été nommé juge-commissaire et M. B. Vaudable, comptable à Roanne, liquidateur provisoire.

En exécution de l'article 9 de la loi du 4 mars 1889, MM. les créanciers sont invités à se rendre le 3 octobre 1890, à dix heures du matin, au Tribunal de commerce, salle du greffe, pour examiner l'état de situation du débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire un ou deux contrôleurs.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Roanne, le 7 septembre 1890.

Le Greffier :

J. GONINDARD.

Etude de Me **Corneloup**, avoué, à Roanne, 21, rue des Bourrassières.

VENTE

PAR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

en trois lots séparés

D'IMMEUBLES

Situés à Roanne,

dépendant de la succession de M. Pierre GIRAUD

consistant :

Le premier lot, en une **maison** située à Roanne, rue St-Jean, N° 61, sur la mise à prix de huit mille francs, ci..... **8.000 fr.**

Revenu : 970 francs

Le deuxième lot, en un **vaste corps de bâtiments**, situé à Roanne, rue de la Berge, numéros 9 et 11 sur la mise à prix de dix huit mille francs, ci..... **18.000 fr.**

Revenu : 2.120 francs

Et le troisième lot, en **deux corps de bâtiments** contigus, situés à Roanne, place du Marché, numéros 12 et 13, sur la mise à prix de quarante mille francs, ci..... **40.000 fr.**

Revenu : 4.180 francs

Adjudication au Vendredi 3 octobre 1890, à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne.

Pour les renseignements s'adresser à Me Corneloup, avoué poursuivant, ou à Mes Vial et Gay, avoués colicitants, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Roanne, où il est déposé.

Pour extrait :

Signé, **Corneloup**.

VENDANGES DU MIDI

MM. Vatton et Chemier ont l'honneur d'informer le public que, comme les années précédentes, ils livreront en corbeilles par petite et grande quantité, des raisins frais de 1er choix et qu'un dépôt est établi grande rue du Coteau, à 30 mètres du pont et à Charlieu, rue Nationale, en face la Halle aux blés.

Les livraisons commenceront dans les deux Dépôts le **Vendredi 12 Septembre.**

Adresser les demandes par Correspondances à **M. CHEMIER, rue du Rivage à Roanne.**

A CÉDER

de suite pour cause de départ, **JOLIE IMPRIMERIE**, ville industrielle du Pas-de-Calais. Journal bi-hebd., un des plus anciens du département. S'adresser aux initiales J. G. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A LOUER DE SUITE

VASTES MAGASINS

ET DÉPENDANCES

Ayant accès place du Marché et rue Ste-Elisabeth, à Roanne.

S'adresser à M. GALLANT, arbitre de commerce, rue du Phénix, 13, à Roanne.

A LA

RELIURE POPULAIRE

7, Rue du Jardin Botanique, 7

(près les Promenades)

—o ROANNE o—

M. **BUTTY** a l'honneur d'informer le public que, vu la crise industrielle, le *perfectionnement* de son *outillage*, et la nécessité pour chacun de faire relier, c'est-à-dire mettre en état des ouvrages pour lesquels on a dû s'imposer de grands sacrifices, il fait un **rabais de 10 0/0**, sur les prix actuellement en vigueur.

Cabinet Dentaire

DE 1er ORDRE

DONNEUX, DENTISTE

RUE Ste-Elisabeth 76,

ROANNE

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeûners depuis **1** fr. **25**. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Élisabeth, 77, ROANNE 6

A LOUER

Au 1er Novembre

La Ferme de la Propriété

DU CHAMP DE TIR

Située derrière l'abattoir

Avec droit exclusif de débiter des boissons.

S'adresser à la mairie de Roanne.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈBRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardien du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SAPIN, CHÊNE ZINC, PLOMB CAPITONNÉ ET FRETTÉS POUR TRANSPORT SELON LES PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL IMMORTELLES, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS ENTRETIEN DES TOMBES

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

AVIS

Les négociants qui désireraient connaître les conditions auxquelles sont livrées les poudres à feu destinées à l'exportation pourront trouver à ce sujet des renseignements utiles à la Sous Préfecture de Roanne ou à la Sous-Direction des Contributions Indirectes, rue du Phénix.

A CÉDER

par suite de décès

TRÈS BONNE PAPETERIE-LIBRAIRIE

62 ans d'existence. Clientèle assurée,

Dans une Sous-Préfecture de l'Ouest, ayant garnison, excellente suite d'affaires.

Ecrire à l'agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris. sous les initiales : C. M. F.

A LOUER

PETIT APPARTEMENT

de 2 pièces

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables marchines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Élisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser *un orchestre* irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des *corporations* et des *sociétés* qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des

LEÇONS DE DANSES

à domicile ou dans une salle spéciale

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER-THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons

Roti — Assorti — Conserves

Homard — Huitres d'Arcachon — Gibier

tous les jours.

VIN DE LA COTE 1er CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HOTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, PAPETERIE, J. DUMAS

ROANNE - *76, Rue Sainte-Élisabeth, 76* - ROANNE

FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES

LIVRES A SOUCHE — CARNETS

LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE

CIRCULAIRES — PROSPECTUS — PROGRAMMES

STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS

LETTRES D'INVITATION — CARTES D'ADRESSE

CATALOGUES ILLUSTRÉS

PRIX-COURANTS — MANDATS — ENVELOPPES

LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE

TARIFS — RÈGLEMENTS — LIVRETS

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

CARTES DE VISITE

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES

Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. — Prospectus

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Roanne. — Imprimerie du *Réveil Roannais*

Le Gérant: DELORME.

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le *1890*

Le Maire,

Le Gérant: DELORME.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE